

# Asthme

Les membres du personnel enseignant doivent connaître la politique et le protocole de leur conseil et de leur école selon la **Note Politique/Programmes (NPP n° 161) – Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie) dans les écoles** et la Loi Ryan de 2015 (pour assurer la création d'écoles attentives à l'asthme).

Cette section comprend :

- **Bronchospasme induit par l'exercice**
- **Définition et symptômes**
- **L'activité physique et les élèves ayant l'asthme**
- **Médicaments contre l'asthme à l'école**
- **Stratégies de gestion d'une crise d'asthme**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion de l'asthme en milieu scolaire, visitez

<https://ophea.net/fr/creer-des-milieus-attentifs-lasthme>.